

Image not found or type unknown



demande sur la naturalisation

Par **malakoff1973**, le **24/10/2012** à **20:18**

le pere d'un ami a reçu son casier judiciaire français en 2009,quelque mois avant de mourir,il est algerien,celui-ci est-il une preuve de sa citoyennete,si c'est le cas est ce que ses enfants ont le droit a la reintegration,et comment ils doivent faire.

Par **youris**, le **24/10/2012** à **22:38**

bjr,
un casier judiciaire n'est pas une preuve de nationalité.
en outre les algériens nés avant l'indépendance étaient français de droit commun ou de droit local.
donc le père de votre ami a pu être français pendant une période de sa vie.
les enfants mineurs algériens de droit local en 1962 ont suivi la nationalité de leurs parents.
si ceux-ci ont opté pour la nationalité algérienne, les enfants sont algériens.
cdt